Demande d'autorisation
d'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Monsieur le Maire

Je soussigné(e) [1] CHRISTOPHE SOBRA Présidentde la SAS Les 3 Cruches 9 bis Bd de Clairfont 66350 Toulouges

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de 3ème catégorie à [2] Village de Noel dans le cadre de l'exploitation d'un chalet Maison du citoyen Jardin place Louis Esparre 66350 Toulouges

du vendredi 3 décembre 2026 à 08h00 heures

au dimanche 3 janvier 2027 à 00h00 heures

Les renseignements figurant sur cet imprimé seront utilisés pour la mise à jour d'un fichier informatisé, soumis aux droits d'accès en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 29 octobre 2026

signature

Arrêté du Maire

n° de l'arrêté 2026/328

Je soussigné(e) Nicolas BARTHE maire de Toulouges

Vu la demande ci-dessus ;
Vu les articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique ;

Vu [3]

Arrête :

M [1] CHRISTOPHE SOBRA

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie

à [2] Village de Noel maison du citoyen Jardin place Louis Esparre 66350 Toulouges

du vendredi 3 décembre 2026 à 08h00 heures

au dimanche 3 janvier 2027 à 00h00 heures

à l'occasion de [3] Village de Noel dans le cadre de l'exploitation d'un chalet

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à TOULOUGES le 29/10/2026

Le Maire

Pour le Maire empêché,
Adjoint

Laurent LOPEZ

(1) Nom, prénoms, profession, adresse
(2) Indiquer l'emplacement
(3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.
(4) Indiquer, le cas échéant, les références du certificat de conformité du local utilisé